



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 12 août 2021	Heure de départ	16 h	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Nuageux (Temp : 26°C)		Venteux: 22 km/h (Sud-Ouest)	
État de la piste	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	11	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 85/94
Total des paris mutuels	\$292,322			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber, Michael	Frenette, Ben	Minler, Jeff (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Des retraits anticipés ont été opérés (maladie) par le vétérinaire pour les chevaux, "ZARCONIA SEELSTER" de la Course 4, "SHANGHAIGOLD" de la Course 5, et "YS BIG GIRL" de la Course 7. Tous ces chevaux ont été inscrits sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- Des retraits anticipés ont été opérés (transportation) par les juges pour les chevaux, "ARIELLE HANOVER" de la Course 6, "JS MISS CORNELIA" de la Course 7, et "THE PLATINUM GUY" de la Course 9.
- Un retrait anticipé a été opéré (inadmissible, temps) par les juges pour le cheval, "TOWNSHIP ASHLEY", de la Course 3.

Courses :

- Clarke Steacy a été autorisé à se retirer de trois courses.
1. Rien à signaler.
 2. Le meneur du #4, "STEELMEATREASURE", (Marc St. Louis), sera présent pour l'examen de sa stimulation durant la course. Rien à signaler.
 3. Le meneur du #3, "PLAISIR", (Marc St. Louis), sera présent pour l'examen de sa stimulation dans le dernier droit, pour le défaut de permettre aux chevaux courant derrière d'emprunter la voie de dépassement et de maintenir les cadences (28¹ 100 128 157¹) relatives au deuxième quart. Rien à signaler.
 4. Le meneur du #1, "PICKLES ON TOP", (Marc St. Louis), sera présent pour l'examen de sa stimulation dans le dernier droit. M. St. Louis a été informé que s'il continuait à enfreindre les règles sur la stimulation, pour le reste de la journée, il sera remplacé de ses courses restantes pour lesquelles il avait été programmé à concourir (règles de la CAJO 25.05 et 25.07). Rien à signaler.
 5. Enquête au sujet d'une possible interférence provoquée par le #5, "THE TWIST", (Guy Gagnon), au #2, "DELLAS BOY", (Samuel Fillion), avant le poteau de ¼ de mille. Après l'examen, il a été déterminé qu'il n'y a pas eu d'interférence et que le #2 avait fait le bris d'allure par lui-même. Aucune infraction. Rien à signaler.
Vidéo d'enquête : <https://youtu.be/a1LqzM7eBkU>
 6. Rien à signaler.
 7. Examen de la course dans le dernier virage au sujet du bris du #3, "CENTURY GAGA", (Ryan Guy). Après avoir discuté avec les meneurs et après avoir examiné la vidéo, nous avons déterminé que le #5, "BETTER THAN MEN", (Mike Healey), a en effet interféré avec le #3, en provoquant le bris d'allure. Il a été signalé dans la statistique pour bris d'allure pour cause d'interférence. Le #5 a terminé la course en 6^e position mais a été placé en 7^e position (règle de la CAJO 22.09). À cause de la course très serrée dans le dernier virage et des actions posées par le #5 (pour avoir subitement dévié vers l'intérieur), aucune sanction n'est requise pour M. Healey. Rien à signaler.
 8. Le #2, "SHOWME SOME MUSCLE", (Melanie Plourde), a eu de l'équipement brisé (buxton) au poteau de ¼ de mille. Il a terminé la course avec de l'équipement brisé. Examen de la cadence (28⁴ 100) du #2, "APEEPER HANOVER" (Marc St. Louis). Ce cheval avait été à une distance d'au moins deux longueurs en face, sans pourtant gêner l'avancement des chevaux courant en arrière. Aucune action réglementaire n'est requise. Rien à signaler.
 9. Rien à signaler.

10. Le meneur du #2, "ARRHYTHMOGENIC", (Daniel St. Pierre), sera présent pour l'examen de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
11. Examen du bris effectué par le #2, "RAISING RUSTY", (Stephane Pouliot), avant le départ. Le #2 n'avait pas eu d'équipement brisé et s'était rendu bien loin du poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton. Il est réputé avoir reçu un bon départ. Rien à signaler.

Réclamations :

- Course 10 – Le #4, "VILLAGE JAMIE" (1), pour \$18,750 par LIMCO inc., entraîneur Victor Puddy.